

**De :** sacha le berre [<mailto:sacha.le.berre3@gmail.com>]

**Envoyé :** samedi 16 novembre 2019 12:20

**À :** [revisionplu@crecylachapelle.eu](mailto:revisionplu@crecylachapelle.eu)

**Cc :** adr adr <[adrcrecylachapelle@gmail.com](mailto:adrcrecylachapelle@gmail.com)>; sacha le berre <[sacha.le.berre3@gmail.com](mailto:sacha.le.berre3@gmail.com)>

**Objet :** Remarques sur le nouveau PLU

MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Hospitalisée depuis 1 mois

Au centre de Villiers Saint Denis

Je n'ai pas pu écrire mes remarques quand au nouveau PLU en cours d'enquête.

Je suis habitante de Crécy La Chapelle

Au [REDACTED]

Et je suis Mme Le Berre Sacha

Arrivée ici en 1977 à Ferolles

Je constate qu'à chaque nouveau PLU

DES ZONES AGRICOLES disparaissent, permettant de plus en plus de constructions, d'immeubles, de CUBES, ( qui se voit même depuis la Collégiale. ...-Les Hauts de Crécy - zone pourtant protégée par les bâtiments de France. .????)incompréhensible. ..

D'où le mitage de nos campagnes..qu'il est urgent de protéger pour éviter toutes ces mégapoles....comme sont en train de faire les villes autour de Meaux :Nanteuil les Meaux.Mareuil les Meaux.etc..

En regardant les nouvelles cartes à Ferolles,

Je constate aussi que les fonds de jardin qui bordaient les champs agricoles sont maintenant constructibles.

Sachant que pour les traitements agricoles .une zone TAMPON EST nécessaire,

En supprimant ces zones Nc en zone Uc constructibles, l'engrenage est amorcé de voir ensuite de nouvelles zones constructibles dans les champs qui faute d'être traités seront disponibles à de nouvelles Demandes de changement de zones...merci de tenir compte de ces remarques

Quand à l'impasse Charles ..

Au bourg de Crécy

Je veux expressément faire opposition à la requalification de zonage du terrain , destiné à recevoir le projet immobilier

Sur les parcelles cadastrales AP 31 AP32 AP33 AH117 AH117.

Il faut interdire.l'urbanisation de cette zone "tampon" allant des promenades à la D934.

Zone boisée

Perméable aux inondations

Donc pouvant encore réguler les crues.

Protection contre le bruit et les pollutions de véhicules de la D934

IL FAUT INTERDIRE le bétonnage

surtout des constructions d'immeuble.

Il faut garder notre dernier poumon vert..

Tellement rapetissé par les constructions de la communauté de communes

( bâtiments qui ne tarderont pas à devenir vacants avec notre rattachement à d'autres

communauté de communes -coulommiers.? Ce qui permettrait un pôle médical ou pourquoi pas la fameuse salle des fêtes de.400 personnes .

Voilà Monsieur le Commissaire-enquêteur  
Mes remarques sur ce PLU  
Que je vous fais ce dernier jour en urgence.  
Pourriez vous m indiquer les avoir bien reçues.  
Avec mes remerciements

Madame Le Berre Sacha  
Tel [REDACTED]